



Projet « Enviro-Rives »

**Rapport final présenté auprès de la
M.R.C. du Granit dans le cadre du
programme de subvention**

« Fonds Bassin Versant »

Promoteur : Municipalité de Lambton

Partenaire : Association des riverains du Grand Lac St-François

9 octobre 2015

Le promoteur du projet :

Le promoteur du projet est la municipalité de Lambton.

Le partenariat :

La Municipalité de Lambton s'est associée avec l'organisme à but non lucratif « *L'Association des riverains du Grand Lac St-François* » dans une démarche afin d'obtenir des fonds pour réaliser un projet visant la protection de la qualité de l'eau et la pérennité des plans d'eau.

Le projet :

Volet 1 : Le premier volet consistait à sensibiliser et à conseiller les riverains dont la bande riveraine s'avère non conforme au *Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau 2008-14*.

Compte rendu des actions du stagiaire dans le volet 1:**Grand lac St-François**

Cote C

Sur les 67 terrains caractérisés avec une cote C, 22 terrains ont atteint la cote A et 19 terrains la cote B. Il reste donc 26 terrains avec une cote C.

Cote B

Les données pour les terrains avec la cote B n'ont pas encore été inventoriées dans une base de données pour en faire un portrait général.

Petit lac Lambton

Cote C

Un seul terrain demeure avec une cote C au Petit-Lac sur les quatre terrains au début du mandat.

Cote B

Il reste 7 terrains qui ont une cote B sur 39 terrains au début du mandat.

Dans le cadre du volet 1, les actions ont été concentrées au départ sur les terrains qui avaient une cote C afin d'avoir des impacts immédiats plus significatifs sur la protection des plans d'eau, dont la plupart des données ont été

inventoriées dans une base de données. Au total, environ 200 visites ont été effectuées et 160 lettres avisant les propriétaires des actions qu'ils doivent poser pour atteindre la conformité ont été envoyées.

En ce qui a trait au reste des terrains qui avaient une cote B, dont des interventions ont été faites par les propriétaires, toutes les données des visites de suivi n'ont pas pu être inventoriées, le mandat du stagiaire étant terminé.

Volet 2 : Le deuxième volet consistait à réaliser un suivi de la caractérisation des cours d'eau de la municipalité effectuée par la M.R.C. du Granit depuis 2012 dans le but de prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir les cas de non-conformité de nature anthropique et d'élaborer les mesures à prendre pour contrer les apports sédimentaires de cause naturelle.

Compte rendu des actions du stagiaire dans le volet 2:

En ce qui a trait à la protection de la bande riveraine, tous les propriétaires concernés dans les dossiers prioritaires ont reçu une lettre les avisant des mesures à prendre pour se conformer.

Pour ce qui est du bétail dans les cours d'eau, ils ont été informés que cette pratique n'est pas conforme au REA et ils ont été invités à se conformer verbalement. Ils ont aussi été informés que la municipalité doit aviser le ministère concerné de la situation lorsque l'accès du bétail au cours d'eau n'est pas corrigé.

En conclusion, la majeure partie du temps du stagiaire a été concentrée sur l'application de la réglementation relative aux bandes riveraines. La balance du temps disponible du stagiaire a été investie sur les dossiers prioritaires répertoriés par la MRC concernant les fossés et cours d'eau. Toutefois, nous constatons que les douze semaines accordées pour le projet sont courtes en regard de tout le travail qui est à effectuer.

Afin de poursuivre le travail effectué, nous comptons effectuer un suivi sur les informations recueillies lors des visites terrains effectuées par le stagiaire et celles inscrites dans les listes de données afin d'envoyer toutes les lettres de conformité aux citoyens qui ont atteint la cote A.

En ce qui concerne les cotes B, tous les propriétaires concernés seront interpellés afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour se conformer dans les plus brefs délais.

Dans l'ensemble nous sommes satisfaits du nombre de citoyens qui ont fourni les efforts nécessaires pour atteindre la conformité et nous sommes conscients que les objectifs du mandat étaient ambitieux relativement à la durée du stage de M. Gosselin. La municipalité a donc l'intention de continuer à travailler de concert avec les citoyens qui n'ont pas encore atteint la conformité et à les appuyer dans leurs démarches pour y arriver.

La municipalité est reconnaissante et tient à remercier la MRC de lui avoir donné l'opportunité d'engager un stagiaire en fournissant l'aide financière nécessaire dans le cadre du Fonds Bassin Versant pour l'amélioration et le maintien de la qualité de l'environnement et de nos plans d'eau. Évidemment, la Municipalité est également heureuse d'avoir pu collaborer avec l'Association du Grand lac St-François pour la réalisation de ce projet dont les objectifs et finalités rejoignent chacune de nos organisations. Nous avons pu, encore cette année, compter sur l'inestimable implication de nos bénévoles et en sommes ravis.

Estimation des coûts du projet

Description	Montant
Embauche d'un étudiant (40h x 14\$/h x 12 semaines)	6720.00\$
Charges sociales	1276.00\$
Papeterie – fourniture – frais postaux	250.00\$
Frais de déplacement du chargé de projet	500.00\$
Frais de déplacement du gestionnaire de projet	100.00\$
Encadrement bénévole (4h x 10\$/h x 12 semaines)	480.00\$
Tenue de réunions (2h x 10\$/h x 12 semaines)	240.00\$
Frais interurbains	250.00\$
Frais divers imprévus	100.00\$
Total	9 916.00\$

Source de financement

Municipalité de Lambton	4 916.00\$
Fonds Bassin Versant	5 000.00\$
Total	9 916.00\$

Coûts réels du projet

Description	Montant
Embauche d'un étudiant	5306.33\$
Charges sociales	713.19\$
Frais postaux (9x9.77\$ lettres recommandées) (160 x 0.77\$ lettres)	211.53\$
Papeterie – fourniture	75.00\$
Frais de déplacement du chargé de projet	337.08\$
Frais de déplacement du gestionnaire de projet	125.00\$
Tenue de réunions hebdomadaires (21h x 10\$/h)	210.00\$
Frais interurbains	255.79\$
Frais divers imprévus	0.00\$
Total	7 530.92 \$